

CA du 15 mai 2013 à la Maternité Port-Royal

Membres présents : M.A. Belaud-Rotureau, D. Penther, N. Auger, A. Moncla, J.M.Dupont, M.Doco-Fenzy, P.Kleifinger, Cyril Sarraustre de Menthère, A.Bernheim, I.Luquet

Membres excusés : D. Sanlaville, F. N'Guyen, C. Nihoul-Nabera

Début de la séance : 14h10

1) Validation du PV précédent :

2 questions de Cyril :

- Comment va se faire l'appel à cotisation en 2013 : Il est décidé que Cyril lancera l'appel au début du mois de janvier en 2014 avec un rappel début juin. Il doit voir avec Isabelle puis Médifirst pour modifier la phrase de l'appel à cotisation (message plus clair)
- Pour le N° EUGT (N° de référence ORPHANET) Cyril va créer une case dans la rubrique modification des paramètres du laboratoire pour inscrire le N° EUGT, ainsi qu'une case à cocher : « nous acceptons la transmission de notre participation aux EEQ à Orphanet (préciser « et seulement la participation » puis Cyril ou Martine (en coordination) enverra un mail pour demander aux référents des EEQ/CQE des laboratoires pour mettre à jour leur N°EUGT.

2) Le candidat accréditation pour mettre en place l'accréditation des EEQ sera contacté par JM Dupont pour venir lors du prochain bureau de CA.

3) Les nouveaux membres

Dominique Bourgeois et Stephan Kemeny sont acceptés.

4) Discussion autour de la Nomenclature de la CGH-array

MABR : Y a-t-il une nouvelle réglementation sur la facturation des BHN ?

AB : il existe une circulaire en on-hémato déjà ancienne, mais interdisant pour certaines analyses de faire facturer les BHN par les hopitaux.

MABR : Notre administration nous a adressé un texte préconisant la facturation des HN aux établissements extérieurs en l'absence de subvention pour la réalisation de ces actes. Nous appliquons pour la cotation des CGH-array en prénatal : culture : B1000, et BHN 4000 pour l'ACPA proprement dite.

Arguments pour saisir ou non l'HAS

AM : demander le passage à la nomenclature risquerait de diminuer le budget des laboratoires dotés, et entraînera une modification de la filière de soin et de la prescription (prescripteurs non qualifiés).

MABR : Si il s'agit d'un acte diagnostique, il doit être encadré, guide de bonnes pratique pour la CGH et les contrôles.

PK : Le GBEA ne modifie pas la pratique des laboratoires

MABR : seul certains laboratoires peuvent faire la CGH-array avec les meilleurs résultats

PK : Les actes diagnostiques sont financés par la Sécu. La CGH-array aussi, le non accès à cet examen est une perte de chance. Certains praticiens n'ont pas accès. Les laboratoires privés travaillent bien pour la cytogénétique conventionnelle, Cf CQE, et travaillent aussi bien que les laboratoires publics dont certains ont des résultats médiocres.

MABR : Les petits centres privés ou publics ne peuvent pas toujours rendre d'aussi bon résultats que les grandes plateformes pour cause de débit.

MDF : Les petits centres travaillent aussi bien avec des délais de rendu parfois inférieurs aux grandes plateformes.

JMD : le problème est l'accès à la filière de soin, il faut encadrer la prescription et typiquement celle de la CGH-array pour le retard mental. Il faut encadrer la formation continue. Problème de conseil génétique et pas de laboratoire proprement dit !

Actuellement faut-il ouvrir la prescription aux gynécologues (prénatal), aux généralistes ?

PK : Problème de la prise en charge des examens il ne faut pas que les patients aient à payer ces examens.

AB : En onco-hématologie : il avait été accepté une nomenclature « à perte » pour la FISH faute de mieux par R.Berger et A.Benheim. Alain propose un forfait global avec « culture, caryotype, CGH-array et FISH ou QPCR ».

PK : Fondation Laval : DPN pour le Pb d'accès aux soins.

AM : Le risque est celui de la prise en charge des patients, ils vont recevoir une analyse avec un résultat non maîtrisé.

PK : Les prescripteurs sont de tout type en privé et public, Pb des prescripteurs non formés mais aussi Pb des prescripteurs pour accéder à la CGH-array en privé.

Pb de parcours de soin et non de nomenclature.

Vote pour

Dépôt du dossier auprès de l'HAS pour la demande de passage à la nomenclature de l'ACPA en constitutionnel (prénatal et postnatal) et somatique.

Votant oui (9/10 pour le constitutionnel (1 abstention) et 10/10 pour le somatique)

4) Rubrique financière

Questions sur la TVA par MDF

Lors du dernier CQE/EEQ

- La TVA a été perçue et doit être rendue à l'état via une déclaration de l'expert comptable.
- Compte tenu de notre solde positif et de la facturation des EEQ, nous sommes potentiellement assujettis à l'impôt sur les sociétés, ainsi nous devons demander un certificat auprès de notre comptable stipulant que nous ne devons pas payer d'impôt sur les sociétés.
- Nous devons lui demander de nous préciser par écrit si nous devons ou pas facturer de la TVA pour les EEQ, la prochaine session des EEQ démarre en Septembre 2013 avec une programmation en juin via MEDIFIRST.

5) Archivage de document

Cyril a expliqué le problème du livre de cytogénétique de Dutrillaux et Couturier. Ce livre doit être remis en forme par la société qui l'a scanné sous 15 jours, sinon Cyril fera le scan (après massicotage) de l'exemplaire qui est chez Martine.

6) Point sur la réunion du 20 novembre : Journée accréditation

Programme : 10h-13h

10h-11h : Philippe LOCHU : Définition du dossier de validation et étude des risques (contacté par pascal).

11h-11h30 : Marie-Christine COMBRISSON : Démarche qualité dans un laboratoire constitutionnel (contactée par Martine).

11h-30 12h : Application avec les particularités de la FISH : Agnes DAUDIGNON (contactée par Dominique).

12h-12h30 : Nathalie LEMEUR (contactée par Martine).

12h30-13 : table ronde avec les orateurs autour des questions de la salle préalablement recueillies par mail.

Jean-Michel doit retenir une salle.

Dès les contacts pris annonce de la journée à faire

7) Présentation du Forum

Le point est fait par Cyril sur les fonctionnalités du système et les ouvertures possible sur le dialogue et le dépôt des documents dans les différentes rubriques
Le système n'est pas encore en accès libre. Nous donnerons a Cyril les précisions sur les sujets et intervenants sur le forum

8) Le congrès de Lyon :

En direct avec Damien

Dates du 10 au 12 septembre 2014

Le choix des salles sera fait avec Aurore Davy mi-juillet

9) Point sur la discordance entre la loi de bioéthique et la nouvelle loi sur la biologie médicale

Discordance à propos de la transmission des résultats des analyses. Problème concernant les laboratoires qui transmettent les examens. La loi de bioéthique nous impose de ne transmettre les résultats de génétique qu'au médecin prescripteur; la loi de Biologie nous impose de transmettre le résultat au laboratoire qui a envoyé l'analyse, celui-ci se chargera de le transmettre au prescripteur. Problème : il y a un risque d'erreur et de transmission directe au patient.

P.Vago propose d'envoyer un courrier à l'ABM avant le décret d'application (Mme Galot). Pascale propose de relire les 2 textes.

10) Rédaction du décret pour la nouvelle loi de Bioéthique de 2011.

L'ACLF a été saisie par Mme Choma à propos de la rédaction du décret pour la nouvelle loi de Bioéthique de 2011.

Marc Antoine critique le point sur la cytogénétique qui perd le terme moléculaire. Cette notion ferme notre éventail technique, d'autres membres du bureau ne sont pas d'accord sur cette interprétation. JMD nous renvoi le texte pour lecture avant le 20 Mai.

11) Pascale saisi le bureau à propos de la prise en charge financière des amniocentèses suite à des résultats positifs sur analyse sur sang maternel. Les patientes doivent-elles payer ? . Réunion prévue à l'ABM avec Jean-Michel qui abordera ce point.

12) Point sur BioNuQual.

Mail du Dr Roger Bessis, à l'origine de l'Association BioNuQual qui a fait de l'ACLF (ou Jean-Michel ?) membre de droit.

Le bureau propose de décliner cette nomination de fait et de proposer d'être simplement membre associé afin de ne pas se trouver dépendant de cette association qui a développé un contrôle qualité sur la mesure de la clarté nucale.

13) mise à jour du GBEA

Nous proposons de relire le GBEA pour le CA du 12 Juin et notamment la version que Jean-Michel n'aurait pas encore mise en ligne. Il serait utile de pouvoir faire des propositions de modification le 12 préparées à l'avance.

14) Pour les demandes itératives de certificat d'abonnement aux EEQ par les laboratoires

Nous allons envoyer un courrier aux laboratoires qui ont fait cette demande

« L'ACLF organise chaque année 3 EEQ cytogénétiques : 1 en cytogénétique constitutionnelle, 1 en cytogénétique onco-hématologique, 1 pour l'ACPA (Analyse chromosomique sur Puce à ADN)

La participation à ces EEQ nécessite une inscription préalable des laboratoires auprès de l'ACLF, inscription qui est valide pendant un an (jusqu'à l'organisation de l'EEQ suivant). L'inscription se fait en ligne sur le site de l'ACLF et donne lieu à l'émission d'un récépissé qui tient lieu d'abonnement.

Pour le comité d'organisation, Jean-Michel DUPONT

Président de l'ACLF »

Nous devons modifier le message sur Médifirst qui est envoyé par mail à chaque inscription pour un EEQ, en précisant qu'il fait office d'abonnement pour une année.

15) Dossier DPC

Le Dossier DPC sera chargé sur le site par Pascale et Isabelle qui pourront le présenter le 12 juin.

Cloture de la Séance 17h30